

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

L'An deux mil dix-huit, le vingt et un septembre à 19 heures 30 minutes, salle de la mairie, se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Charles BONISSOL, Maire de Saint-Maurice-Saint-Germain.

Étaient présents : M. Charles BONISSOL, le Maire, M. Claude LEBRUN, M. Roland DELANGE-JACQUEMAIN, Laetitia DESTOUCHES, Mme Isabel de LAROCQUE LATOUR, M Guillaume GOUPIL, Mme Nathalie PORC-FOUREAU, M. Christophe LEGAULT, M. Jean-Marie RABIN.

Absent excusé : Benoît GENTY (pouvoir à Christophe LEGAULT)

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut délibérer.
Assistait également : Nathalie BERTU, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Nathalie PORC-FOUREAU

Date de convocation : 14/09/2018

Approbation du dernier Conseil municipal

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal du 01/06//2018

**Démission du poste de 2^{ème} adjoint
Délibération 20-2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Madame Annick ONEN du poste de 2^{ème} adjointe et de son poste de conseillère municipale par lettre en recommandée et accusé de réception le 18/07/2018 acceptée par Madame la Préfète le 25 juillet 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter la démission de Madame Annick ONEN, 2^{ème} adjointe et de supprimer le poste de 2^{ème} adjoint.

Le Conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité la suppression du poste de 2^{ème} adjoint et ne souhaite pas nommer un nouvel adjoint.

**Election d'un adjoint suite à la démission de Mme Annick ONEN de ses fonctions
d'adjointe et de conseillère municipale
Délibération 21-2018**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la démission de Madame Annick ONEN du poste de 2^{ème} adjointe et de conseillère municipale a été acceptée par Madame la Préfète le 25 juillet 2018.

Depuis cette date, le tableau du Conseil municipal est celui-ci :

Monsieur Charles BONISSOL	Le Maire
Monsieur Claude LEBRUN	1 ^{er} adjoint
	2 ^{ème} adjoint (vacant)
Mme Isabel de LAROCQUE LATOUR	3 ^{ème} adjoint
Monsieur Roland DELANGE-JACQUEMAIN	Conseiller municipal
Madame Laetitia DESTOUCHES	Conseiller municipal
Monsieur Benoît GENTY	Conseiller municipal
Monsieur Christophe LEGAULT	Conseiller municipal
Madame Nathalie PORC-FOUREAU	Conseiller municipal
Monsieur Jean-Marie RABIN	Conseiller municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De délibérer du nombre d'adjoints dans le Conseil municipal
- De délibérer pour décider du rang de 3^{ème} adjoint

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil municipal décide de porter le nombre d'adjoints à deux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix de faire remonter le 3^{ème} adjoint au 2^{ème} rang et par conséquent de devenir 2^{ème} adjoint.

Modification des Commissions Communales **Délibération 22-2018**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2014-014 portant désignation des membres des cinq commissions municipales,

VU la délibération n°2018-20 portant sur la démission de Mme Annick ONEN du poste de 2^{ème} adjointe et de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, de modifier une partie des commissions municipales,

CONSIDERANT que la nomination des membres des commissions doit intervenir selon le principe de la représentation proportionnelle afin de préserver l'expression pluraliste des élus communaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ABROGE les commissions municipales telles qu'elles résultent des délibérations susmentionnées,

DECIDE de modifier les commissions municipales suivantes :

- Première Commission : Commission Budget
- Deuxième Commission : Conseil d'école
- Troisième Commission : Commission école, restauration scolaire et sociale
- Quatrième Commission : Commission de l'information, de la communication et des fêtes
- Cinquième Commission : Commission jeunesse et citoyenneté

DECIDE de procéder à l'élection des membres des commissions municipales :

PREMIERE COMMISSION – Commission Budget

Claude LEBRUN

Nathalie PORC-FOUREAU

Isabel de LAROCQUE LATOUR

Laetitia LEGENDRE

DEUXIEME COMMISSION – Conseil d'école

Charles BONISSOL

Claude LEBRUN

Laetitia LEGENDRE

TROISIEME COMMISSION- Commission école, restauration scolaire et sociale

Claude LEBRUN

Jean-Marie RABIN

Isabelle de LAROCQUE LATOUR

Laetitia LEGENDRE

QUATRIEME COMMISSION-Commission de l'information, de la communication et des fêtes

Claude LEBRUN

Jean-Marie RABIN

Roland DELANGE-JACQUEMAIN

CINQUIEME COMMISSION-Commission Jeunesse et Citoyenneté

Jean-Marie RABIN

Laetitia LEGENDRE

Nathalie PORC-FOUREAU

**Modification des Délégués du Syndicat mixte du Parc National Régional du Perche
Délibération 23-2018**

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Parc Naturel Régional du Perche,

VU la délibération n°2014-020 portant désignation des délégués du Parc Naturel Régional du Parc,

VU la délibération n°2018-20 portant sur la démission de Mme Annick ONEN du poste de 2^{ème} adjointe et de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, de modifier sa composition,

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de nommer :

- Claude LEBRUN 1^{er} délégué titulaire
- Charles BONISSOL 1^{er} délégué suppléant

**Modification des Délégués du Syndicat Intercommunal à vocations multiples de
Belhomert/Saint-Maurice-Saint-Germain
Délibération 24-2018**

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de nommer :

1^{er} délégué titulaire :

- Charles BONISSOL

2^{ème} délégué titulaire :

- Claude LEBRUN

3^{ème} titulaire

- Christophe LEGAULT

4^{ème} titulaire

- Guillaume GOUPIL

1^{er} délégué suppléant :

- Roland Delange Jacquemain

2^{ème} délégué suppléant

- Benoît GENTY

**Subventions Voyages scolaires
Délibération 25-2018 Délibération 26-2018**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération 2013-16 du 13/09/2013 prévoit une subvention pour les voyages scolaires, 10 % du montant total du voyage dans la limite de 80 euros.

Le collège de La Loupe a transmis la liste des élèves habitant Saint-Maurice-Saint-Germain qui ont participé au voyage en Angleterre du 14/05/2018 au 18/05/2018.

Le voyage en Angleterre a coûté 316 euros pour chaque enfant, une subvention de 31.60 euros sera versée pour :

Owen CROZAT

Alizée LE GOUËZ

Erwan ONEN

Noah DESTOUCHES

Thilda ONEN

Gaëlle EGLOFF

Alexane MANIERE

Louane LIBEAU

Pablo MAYETELA

Le collège de La Loupe a transmis la liste des élèves habitant Saint-Maurice-Saint-Germain qui ont participé au voyage en Allemagne du 13/05/2018 au 18/05/2018.

Le voyage en Angleterre a coûté 357.59 euros pour chaque enfant, une subvention de 35.75 euros sera versée pour :

Benjamin NGUYEN

Sydney SAPIENCE

Le Conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité ces subventions.

Un courrier sera transmis aux familles pour les informer et leur demander un IBAN afin de verser cette subvention.

Admission en non-valeur
Délibération 27-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame la Trésorière a transmis un mail expliquant que la Banque de France a décidé un effacement de dettes pour Madame ROINEAU Aurélie.

Conformément à la nomenclature M14, Madame la Trésorière a sollicité Monsieur le Maire afin que les membres du Conseil municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur de la somme qui s'élève à 226.93 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
- accepte d'admettre en non-valeur la somme de 226.93 euros.
Un mandat au compte 676 sera établi pour un montant de 226.93 euros.

Enquête publique – Zonage
Délibération 28-2018

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis motivé du commissaire enquêteur qui précise :
Que ce projet a été porté normalement à la connaissance du public par affichage et par insertion dans deux journaux,
Que la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 fixe les bases d'une nouvelle politique d'assainissement,
Que l'enquête publique a été réalisée dans les formes prescrites par le Code de l'Urbanisme et qu'elle s'est déroulée d'une manière satisfaisante,
Qu'au cours de cette enquête, les personnes intéressées pouvaient consulter le dossier, obtenir des renseignements lors des permanences et faire part de leurs observations,
Que le commissaire a effectué une visite du bourg et des hameaux les plus importants avant et pendant l'enquête pour visualiser les lieux et lui permettre ainsi d'être à même de donner des renseignements aux personnes intéressées.

Suite à cette enquête, les conseillers donnent leur accord définitif sur la délimitation du zonage d'assainissement collectif et non collectif de Saint-Maurice-Saint-Germain selon le projet établi.

Création d'une commune nouvelle regroupant Brunelles, Margon et Coudreceau
Délibération 29-2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier datant du 10/09/2018 de Madame la Préfète informant les communes de la CdC Terres de Perche qu'elles ont un délai d'un mois pour délibérer sur le rattachement de la nouvelle commune Arcisses (Margon, Coudreceau, Brunelles) à la CdC du Perche.

Le Conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité le rattachement de la nouvelle commune Arcisses à la Communauté de communes du Perche.

Monsieur le Maire précise que la commune de Coudreceau devra reverser à la CdC Terres de Perche environ 37 000 euros (Passif et actif).

La Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 11/09/2018.

Le montant des participations versées par les communes à la CdC Terres de Perche sera le même qu'en 2017. Pour notre commune, l'attribution de compensation s'élève à 23 922.53 euros

- 9 995.12 € en 2017
- 13 927.41€ pour le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- 1 324.92 euros pour la participation au Syndicat mixte d'aménagement et de restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir (SMAR).

Un groupe d'élus et d'agents techniques se saisissent de ce dossier compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) car toutes les communes Terres de Perche n'adhèrent pas au SMAR et certaines communes adhèrent à plusieurs SMAR afin d'envisager une organisation de la maîtrise d'ouvrage, un plan d'action de financement et une harmonisation entre toutes les communes Terres de Perche.

SITE de la mairie : saintmauricesaintgermain.fr

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le site de la commune a été mis à jour. Les idées pour le faire vivre sont les bienvenues.

Rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont de 28 élèves (12 Moyens, 15 petits et 1 très petite section) dans la classe de Mme la Directrice Elise LESAGE et de 20 élèves (8 CP et 10 Grande section) pour la classe de Mme LELOUTRE.

Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission des chemins s'est réunie pour travailler sur les plans dressés par le cabinet CITADIA.

La commission doit donner ses remarques sur la répartition des haies d'une part et d'autre part sur les enveloppes urbaines (terrains constructibles).

Monsieur le Maire a demandé à la CdC Terres de Perche un délai supplémentaire car la mission est aussi lourde qu'importante.

Les élus de la commission chemin se partagent le secteur.

Les chemins

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental a fait un classement de nos routes de 1 à 5.

Pour les routes 1, le chemin est correct et 5 des travaux doivent être effectués.

Monsieur le Maire propose que la commission établisse un diagnostic avec le classement du Conseil départemental pour envisager la réfection des chemins en mauvais état pour 2019 suivant les moyens financiers.

Maison « La Couronne »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la maison de la couronne sera louée à partir du 1^{er} novembre 2018 à une famille de Saint-Maurice-Saint-Germain.

Mariage

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des pochettes stylos au logo de Saint-Maurice-Saint-Germain ont été achetés. Ils seront offerts aux futurs mariés.

Pont SNCF

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Pont SNCF sera fermé pour travaux réalisés par le Conseil Départemental durant un mois environ vers la fin de l'année.

Cela va engendrer des problèmes de circulation, le panneau indiquant le Château de Vaux au niveau du nouveau cimetière de Belhomert pourrait être supprimé afin de réduire le trafic.

Monsieur le Maire précise aussi que le pont de l'Eure devrait être réparé par le Conseil Départemental.

Mme Laetitia DESTOUCHES propose de mettre une balise au niveau de la tête de pont route de César car l'été elle devient invisible et cela pourrait causer un accident.

Concernant l'abris bus à La Giraudière, Mme Laetitia DESTOUCHES se charge de trouver un endroit où le positionner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Le Maire, Charles BONISSOL